

# MAIRIE DE MANTEYER

## SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

DE-037-2026

Nombre de membres  
afférents au CM : ..... 15  
Nombre de membres en  
exercice ..... 15  
Nombre de membres  
présents ..... 13  
Nombre de membres ayant  
pris part à la délib..... 15

Date de la convocation  
23/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-sept heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric REY, Maire.

**Présents :** REY Frédéric - ALLEMAND Georges - CHARBONNIER Mélanie - CAMUS Kévin - ARNAUD Amandine - PAUCHON Éric - PAUCHON Sylvie - PETROW Janeck - DEGREMONT Loïc - JULLIEN Charlotte - CHEVALIER Lina - Michel PONS – CELCE Chantal

**Absents excusés représentés :** ERLINGER Delphine (pouvoir à Michel PONS)  
PERRET Oriane (pouvoir à Charlotte JULLIEN)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20260430-037-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

**Absents excusés :**

Mme Amandine ARNAUD a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Demande de délivrance de coupe affouagère à partager après façonnage par un entrepreneur et vente de coupe en bois façonné.**

Vu les articles L243-1 à L243-3 du code forestier

Considérant qu'il y a lieu de prévoir, pour les besoins domestiques des affouagistes de la commune, la délivrance en nature pour l'année 2026-2027

Le maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus de la coupe de la forêt ci-après désignée :

Parcelles 27 et 28 Canton COMBE NOIRE

Les caractéristiques de l'exploitation font qu'il est préférable de faire intervenir un professionnel pour l'abattage et le débardage.

L'ONF propose que l'exploitation de ces coupes soit réalisée en bois façonnés, sous maîtrise d'ouvrage communale (régie) et assistance technique à donneur d'ordre ONF.

Une partie des bois issus de ces coupes seront mis en vente au gré à gré ou sous forme de contrats d'approvisionnement négociés par l'ONF. L'autre partie sera délivrée à la commune pour l'affouage.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1. Décide que l'exploitation des bois soit faite par un entrepreneur de travaux forestiers (ETF) Cet entrepreneur de travaux forestier supportera la responsabilité prévue par les articles L 135-11 et L 135-12 du code forestier et décide que le mode de partage de l'affouage sera fait, conformément à l'article L.243-2 du Code forestier, soit par tête d'habitant possédant, avant la publication du rôle, un domicile fixe réel dans la commune depuis 3 mois.
2. Autorise l'ONF à procéder à la vente au gré à gré ou groupée sous forme de contrats d'approvisionnement négociés par l'ONF.
3. Demande la délivrance de 300 m3 de bois pour l'affouage.
4. Autorise le Maire à signer le devis d'entreprise, la maîtrise d'œuvre ONF et le CCTP
5. Décide que l'enlèvement des bois s'effectuera sous la garantie de trois habitants solvables désignés ci-après et qui acceptent :
  - Monsieur Kévin CAMUS
  - Monsieur REY Frédéric
  - Monsieur ALLEMAND Georges

Soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.138.12 du Code Forestier.

6. Désigne l'O.N. F comme maître d'œuvre de ces travaux.
7. Fixe le délai d'exploitation de la coupe par l'entrepreneur au 30/09/2026 et délai d'enlèvement des bois de leurs lots respectifs par les affouagistes au 30/06/2027, faute de quoi ceux-ci seront déchus des droits qui s'y rapportent.

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 15 dont 2 pouvoirs

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Le Maire

The image shows a blue ink signature of the Mayor of Manteyer, Hautes-Alpes. The signature is written in a cursive style and overlaps a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MANTEYER' at the top and '(Hautes-Alpes)' at the bottom, with a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross.